

Numéro dans le SI local :	0080
Référence GESUP :	580
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	85-Sc. physicochim. et ingénierie appliquée à la santé (ex 39è)
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Recherche:biomarqueurs et radiopharmaceutiques, de la synthèse organique jusqu'à l'imagerie préclinique in vivo. Enseignement:chimie physique et minérale,PACES,cursus pharmaceutique et licence.
Job profile :	Translational research aiming to develop biomarkers and radiopharmaceutical products, from organic synthesis to preclinical in vivo imaging, with perspectives of transfer.
Research fields EURAXESS :	Chemistry Organic chemistry Chemistry Inorganic chemistry
Implantation du poste :	0632035V - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Localisation :	Clermont-Ferrand
Code postal de la localisation :	63000
Etat du poste :	Suceptible d'être vacant
Adresse d'envoi du dossier :	49, BD FRANCOIS MITTERRAND CS 60032 63001 - CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Contact administratif :	CAROLE LECAMUS
N° de téléphone :	COORDONNATRICE SERVICE RECRUTEMENT 04.73.40.63.28 04.73.17.73.91
N° de Fax :	04.73.17.72.01
Email :	recrutement-enseignant.drh@uca.fr
Date d'ouverture des candidatures :	11/09/2017
Date de fermeture des candidatures :	11/10/2017, 16 heures 00, heure de Paris
Date de prise de fonction :	01/12/2017
Mots-clés :	biologie et chimie structurales ; cristallographie ; marqueur ; état solide ; cancer ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR Pharmacie
Référence UFR :	
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	U1240 (201722539E) - Imagerie moléculaire et stratégies theranostiques
Dossier Papier	OUI
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROFIL ENSEIGNEMENT DETAILLE :

Enseignement de la chimie physique et de la chimie minérale en PACES, dans le cursus des études pharmaceutiques et en Licence Sciences Technologie Santé, mention Sciences pour la Santé.
Cours magistraux et travaux dirigés.

Département d'enseignement :

Lieu d'exercice : UFR de Pharmacie

Equipe pédagogique : Laboratoire de Chimie Physique et Minérale

Nom directeur du département : Brigitte VENNAT

☎ directeur département :

✉ directeur département :

URL département :

PROFIL RECHERCHE DETAILLE

Le (la) Professeur(e) recruté(e) développera ses activités de recherche au sein de l'UMR 1240 INSERM, Université Clermont Auvergne, « Imagerie Moléculaire et Stratégies Théranostiques ». L'UMR 1240 INSERM - UCA développe une recherche translationnelle, confrontant biomarqueurs et radiopharmaceutiques, depuis la synthèse organique jusqu'à l'imagerie préclinique *in vivo*, avec in fine, une perspective de transfert.

Il (elle) développera des recherches focalisées sur la chimie de synthèse et de caractérisation structurale d'agents de chélation de radionucléides métalliques, ayant des applications en médecine nucléaire, pour l'imagerie et la radiothérapie interne. L'objectif des recherches développées concernera également la fonctionnalisation de ces structures par leur conjugaison à des ligands identifiés de cibles spécifiques.

Les missions du (de la) Professeur (e) recruté (e) impliqueront l'encadrement et la conduite de ces projets de recherche, en intégrant la perspective de leur valorisation, notamment en termes de brevets, de responsabilités scientifiques et de conduite de projets au niveau national et international. Le (la) candidat(e) devra montrer de bonnes capacités d'intégration et de communication au sein d'une structure interdisciplinaire impliquant chimistes, biologistes et cliniciens.

Nom du laboratoire : UMR 1240 INSERM « Imagerie Moléculaire et Stratégies Théranostiques »

Lieu d'exercice : Université Clermont Auvergne

Nom directeur du laboratoire : Elisabeth Miot-Noirault

☎ directeur du laboratoire : 04 73 15 08 00

✉ directeur du laboratoire : Elisabeth.noirault@inserm.fr

URL LABO :

<http://www.uca.fr/recherche/structures-de-recherche/laboratoires/imagerie-moleculaire-et-strategies-theranostiques-781.kjsp>

CONSIGNES CONCERNANT LES MODALITES DE CANDIDATURE

1) Enregistrement des candidatures

Les candidatures doivent impérativement être enregistrées sur l'application ministérielle web GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

2) Modalités d'envoi du dossier et date limite d'envoi

Les candidats doivent envoyer par voie postale leur dossier sur support papier uniquement en 3 exemplaires identiques jusqu'au 11 octobre 2017 minuit, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Université Clermont Auvergne
Direction des Ressources Humaines
Pôle Développement des compétences
Service recrutement et mobilité
49, boulevard François Mitterrand
CS 60032
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tout dossier incomplet à la date de clôture des candidatures sera déclaré irrecevable. Tout dossier ou pièces manquantes au dossier transmis hors délais (30 mars 2017, cachet de la poste faisant foi) seront déclarés irrecevables.

Il est vivement recommandé au candidat d'anticiper l'envoi de ces documents (notamment pour les candidats qui envoient leur dossier de l'étranger).

3) Les pièces à fournir pour le dossier de candidature :

Conformément à l'arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités, le dossier (en 3 exemplaires identiques) doit être composé des pièces mentionnées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre pièce non prévue par les textes (exemple : lettres de recommandation, etc...qui seront systématiquement enlevées du dossier) :

a) En ce qui concerne le recrutement des professeurs des universités (PR) et des Maîtres de Conférence (MCF) sur des postes publiés au titre de l'article l'art. 26°1 ou l'art. 46°1 du décret du 6 juin 1984 :

- 1 la déclaration de candidature (imprimée depuis Galaxie) datée et signée par le candidat ;
- 2 une copie d'une pièce d'identité avec photographie (recto/verso) ;
- 3 un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages articles, réalisations et activités :
 - pour les candidats au concours de MCF : en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas d'audition. Les candidats devront adresser les travaux mentionnés dans le curriculum vitae uniquement s'ils sont convoqués à une audition.
 - pour les candidats au concours de PR : en précisant ceux qui sont joints dans le CV et en joignant un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV
- 4 une copie du ou des diplômes et des titres demandés :
 - au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de MCF
 - au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de PR
- 5 une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant (*rapport de soutenance de la thèse; le document devra être sur papier à entête de l'université et les noms des rapporteurs doivent être identifiables*).
- 6 Une enveloppe à votre adresse personnelle, affranchie au tarif en vigueur

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

b) En ce qui concerne une candidature de PR ou MCF au titre de la mutation ou du détachement, ou lorsque le poste est publié au titre d'un autre article que l'art. 26°1 ou l'art. 46°1 du décret du 6 juin 1984 :

En complément des pièces précédentes, **des pièces spécifiques doivent être jointes au dossier.**

Dans ce cas, le candidat est invité à prendre connaissance des dispositions particulières des arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours, respectivement pour les MCF et les PR.

Point d'attention : (art. 60 Loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état) : **dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement au titre du rapprochement de conjoint, les candidats pacsés** doivent également établir la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts :

- pour les pacs établis avant le 01 janvier de l'année civile en cours : avis d'imposition de l'année N-1 ;
- pour les pacs établis entre le 01 janvier et le 01 septembre de l'année civile en cours : déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires.
- A défaut, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse pourra être produit.

4) Suivi dématérialisé du dossier de candidature :

Il appartient au candidat de **consulter régulièrement sur GALAXIE** l'état d'avancement de son dossier. Vous serez en particulier ainsi informé des pièces manquantes au dossier.

5) Informations complémentaires sur le recrutement :

Des informations plus complètes dont les profils des postes, les compositions des comités de sélection, les conditions d'audition par visioconférence sont disponibles sur le site WEB de l'Université Clermont Auvergne : www.uca.fr, onglet « Université » puis rubriques « Travailler à l'UCA » et « recrutement » : <http://www.uca.fr/universite/travailler-a-l-uca/recrutement/>

Comme précisé à l'article 9-2 du décret 84-431 modifié, et conformément à la délibération du conseil académique restreint, une mise en situation professionnelle n'est pas requise lors de l'audition des candidats pour le présent recrutement.